



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU**

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Houratate

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ».

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2793 Route d'Oloron

Référence cadastrale : AE 19

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube
- Description sommaire du bâtiment :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025



Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Loron
Nouvelle-Aquitaine
Street View

voir plus de dates

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU**

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Larrieugrand

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ». »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2121 Route de Gan

Référence cadastrale : AY 102

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UD

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube
- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBE
Ancienne école de quartier Rey

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* ».

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2180 Ch Rancés

Référence cadastrale : BR 06

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Nh

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube
- Description sommaire du bâtiment :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE
BATI ARTICLE L.151-19 DU CU**

COMMUNE : LASSEUBE
Moulin Maleig

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

- ⇒ Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti
- Intérêt architectural

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2423 Ch Lembeye

Référence cadastrale : BT 150

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Aucune

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : en bon état, Patrimoine de Lasseube
- Description sommaire du bâtiment :

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

Photographie(s):